

SPL - OEKOMED

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Au capital de 4 730 850.00 Euros

Siège social : 27 avenue de Pézenas

34120 NEZIGNAN-L'ÉVÊQUE

R.C.S : 819516105



Rapport annuel des représentants des collectivités Territoriales à l'assemblée délibérante

Année 2022

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la SPL OEKOMED doivent établir annuellement un rapport écrit au comité syndical qui les a désignés.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la SPL OEKOMED agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Nous portons à votre connaissance, le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2022 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34 120 Nézignan l'Evêque, ainsi que ses annexes (rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée général de la SPL, rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, bilan financier et comptes annuels).

INFORMATIONS GENERALES

Dénomination de la société	SPL OEKOMED
Siège social	NEZIGNAN - L'EVEQUE
Adresse administrative	27 avenue de Pézenas - 34120 NEZIGNAN - L'EVEQUE
Date de création	15 avril 2016
Objet social	Traitement et valorisation des déchets
Président	Monsieur FREY Sébastien
Nom du Directeur Général	Monsieur PONTHEU Pascal
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	AUGEFI nommés par l'AG ordinaire du 14 juin 2022
Nombre de salariés	Effectifs au 31-12-2022 : 6 salariés

ACTIVITE, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Activité de la SPL :

La SPL OEKOMED a été créée pour aider à faire émerger des projets d'énergies renouvelables et de traitement et valorisation des déchets sur le territoire de la Communauté de Commune d'Agde-Pézenas.

La société a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales :

- . De réaliser toutes les actions et opérations nécessaires au traitement et à la valorisation des déchets relevant de la compétence de ces actionnaires, en ce compris l'exploitation de tous ouvrages utilisés à cette fin
- . De procéder à la construction, la gestion et l'exploitation de réseaux, d'équipements et services liés à la production et fourniture d'énergie

Principales activités de l'année écoulée :

En 2022 la SPL a :

- . Poursuivi l'exploitation de l'usine de traitement et de valorisation des déchets VALOHE. Le tonnage traité s'élève à 48 901 tonnes en progression de +3% par rapport à 2021, et de 17% par rapport à 2020.
- . Démarré conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, le chantier de construction d'un centre de tri nouvelle génération destiné aux déchets propres et secs (OEKOTRI)
- . Lancé l'étude de faisabilité d'unités de méthanisation sur le site de VALOHE
- . Initié une consultation pour un assistant à maitre d'ouvrage pour le projet Chaufferie CSR

Perspectives de développement :

Le développement de la SPL OEKOMED s'articule autour des nouveaux projets cités dans le paragraphe précédent, avec notamment en 2023 la mise en exploitation du centre de tri pour déchets propres OEKOTRI.

Situation financière :

Indicateurs clés (€)	2020	2021	2022
Capital social	4 730 850	4 730 850	4 730 850
Chiffres d'Affaires	2 758 546	3 219 408	3 061 964
Total produits d'exploitation	2 769 281	3 221 714	3 347 629
Coûts salariaux	333 380	343 992	329 920
Total charges d'exploitation	2 473 630	2 959 015	3 123 950
Résultat d'exploitation	295 631	262 699	223 689
Résultat net	99 118	86 474	62 494
Trésorerie nette	3 778 457	7 632 775	6 644 356
Capitaux propres	4 934 528	5 021 001	5 263 485
Endettement financier net	5 037 916	4 520 603	14 657 391

Au cours de cet exercice social, la SPL OEKOMED a réalisé un chiffre d'affaires net de **3 061 964,49 Euros** contre **3 219 408,39 Euros** au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **3 123 950,44 Euros** pour l'exercice, contre **2 959 015,21 Euros** pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure des activités de la SPL, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 567 200,10 Euros** au 31/12/2022 contre **1 494 149,51 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **927,57 Euros** au 31/12/2022 contre **13 202,02 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **214 063,03 Euros** au 31/12/2022 contre **222 097,61 Euros** pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **115 857,49 Euros** au 31/12/2022 et **121 894,29 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 202 623,18 Euros** au 31/12/2022 contre **1 119 742,77 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-139 049,62 Euros**, contre **-144 478,43 Euros** pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-1 313,48 Euros** au 31/12/2022, contre **-570,00 Euros** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat net se solde par un bénéfice de **62 493,75 Euros** contre un bénéfice de **86 473,54 Euros** au titre du précédent exercice.

La trésorerie nette est largement positive. Elle doit permettre de financer sur fonds propres la partie de l'investissement OEKOTRI autofinancé.

L'endettement est élevé en raison des prêts contractés pour réaliser les deux investissements majeurs : Valohé et Oekotri.

Sur le plan de l'exploitation les faits marquants de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Unité de traitement et de valorisation de VALOHE :

Les tonnages traités en 2022 sont supérieurs à ceux des deux années précédentes, ils s'établissent à 48 901 tonnes en 2022 contre 47 433 tonnes en 2021 soit +3%.

- Centre de tri OEKOTRI :

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, le chantier de construction d'un centre de tri nouvelle génération destiné aux déchets propres et secs (OEKOTRI) s'est poursuivi au cours de l'exercice 2022.

Les délais de réalisation prévus initialement ont été tenus à quelques semaines et la mise en fonctionnement a eu lieu dans le deuxième trimestre 2023.

Ce chantier s'est déroulé dans un contexte de forte inflation, entraînant des révisions de prix importantes. Le budget global reste maîtrisé.

Prévisions pour l'année 2023 :

L'année 2023 sera marquée par la mise en service du centre de traitement OEKOTRI.

Conformément au Business-Plan élaboré dans le cadre de ce projet, le résultat 2023 devrait être fortement négatif (-433 K€), car obéré par l'impact négatif des phases de mise en service : faibles tonnages traités et charges élevées.

Toutefois des actions sont en cours afin de négocier au mieux les charges d'exploitations lors de ces phases, et des discussions sont en cours avec les auditeurs pour déterminer de manière optimale les dates de début d'amortissement afin de tenir compte de la réalité économique de la période de lancement d'exploitation.

Si ces actions et discussions aboutissent, le résultat prévu devrait être en nette amélioration.

Etat des filialisations :

La SPL OEKOMED n'a pas de filiale

Evolutions statutaires effectuées au cours de l'année 2022 :

Aucune évolution statutaire n'a été effectuée en 2022.

RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE OEKOMED ET LA COLLECTIVITE

Convention réglementée :

Convention d'occupation d'un bureau pour la société OEKOMED

Nature et objet : le syndicat SICTOM Pézenas-Agde met à disposition un bureau pour la société OEKOMED au siège social, à 27, Avenue de Pézenas 34120 Néziglan l'Évêque, afin de recentrer le fonctionnement global du syndicat SICTOM Pézenas-Agde et de ses satellites. Cette convention a pris effet à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse.

Modalités financières : le bureau est mis à disposition moyennant une redevance de 250 euros nets par mois, hors indexation.

Au 31 décembre 2022, la convention a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 3000 euros, hors taxes.

Intérêt de la convention : cette convention permet de mutualiser les moyens et de centraliser au siège du syndicat SICTOM Pézenas-Agde, l'ensemble des structures participant à la mission de collecte et de traitement des déchets pour une meilleure efficacité.

Autorisation préalable par le Conseil d'Administration en date du : 12 juin 2019

Garanties d'emprunts accordées par les Collectivités pour le financement des infrastructures :

Garanties sur Valhoé :

Sictom Agde Pézenas caution à hauteur de 50% du capital restant dû plus intérêts, et cession Dailly

Capital restant dû au 31/12/2022 sur les prêts Valohé:

	Capital restant dû au 31/12/2022
PRET CA 1960398 CONST. UTV	1 989 378,94
PRET CA 2007568 EQUIP. UTV	2 079 872,22
PRET CREDIT COOP. 17057860 CONST. UTV	1 986 895,14
PRET CREDIT COOP. 17057880 EQUIP. UTV	1 941 752,89
Total	7 997 899,19

Garanties sur OEKOTRI :

Garantie : Caution de chaque EPCI à hauteur de 50% du capital restant dû plus intérêts au prorata de leur participation respective :

	Capital restant dû au 31/12/2022	SICTOM PEZENAS AGDE	CA SETE AGGROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ORB	CABEM	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	SYNDICAT MIXTE CENTRE HERAULT
Taux de participation		24,75%	25,42%	4,26%	23,07%	3,33%	5,05%	14,12%
PRET CREDIT COOP A922201H	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
PRET CREDIT COOP A922201G	2 000 000,00	495 000,00	508 400,00	85 200,00	461 400,00	66 600,00	101 000,00	282 400,00
EMPRUNT BANQUE POSTALE	3 000 000,00	742 500,00	762 600,00	127 800,00	692 100,00	99 900,00	151 500,00	423 600,00
164190 PRET CE 528083E	1 250 000,00	309 375,00	317 750,00	53 250,00	288 375,00	41 625,00	63 125,00	176 500,00
164191 PRET CE 526058E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
164192 PRET CE 528080 E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
164193 PRET CE 524243E	400 000,00	99 000,00	101 680,00	17 040,00	92 280,00	13 320,00	20 200,00	56 480,00
164194 PRET CE 526058E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00
164200 PRET CA 00004790813	4 250 000,00	1 051 875,00	1 080 350,00	181 050,00	980 475,00	141 525,00	214 625,00	600 100,00
164201 PRET CA 00004791345	3 000 000,00	742 500,00	762 600,00	127 800,00	692 100,00	99 900,00	151 500,00	423 600,00
Emprunt Obligataire Collectivity	2 000 000,00	495 000,00	508 400,00	85 200,00	461 400,00	66 600,00	101 000,00	282 400,00
Total	19 900 000,00	4 925 250,00	5 058 580,00	847 740,00	4 590 930,00	662 670,00	1 004 950,00	2 809 880,00

Avances en compte courant accordées par les Collectivités :

Aucune avance en compte courant n'a été accordée par les Collectivités

Aides accordées par les Collectivités :

Aucune aide n'a été accordée par les Collectivités

Dividendes distribués aux actionnaires :

Aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires

CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

Principaux risques et incertitudes :

Risques financiers :

Sur 2023 les risques suivants ont été identifiés :

- . Forte augmentation du prix de l'énergie se traduisant par une multiplication par 3.6 du montant de la facture EDF : Impact estimé à 330 K€ sur l'année
- . Inflation importante pesant sur les coûts de construction d'OEKOTRI

Pour faire face à la forte augmentation des prix, la SPL OEKOMED a signé un avenant consistant à étendre l'application des hausses indiciaires annuelles existante sur la partie variable de sa rémunération à la partie fixe de sa rémunération. Cet avenant associé à la hausse indiciaire de la part variable devrait compenser en partie les hausses des fournitures.

Les hausses indiciaires sur OEKOTRI avaient été plafonnées à 3% par an. Malgré ce plafonnement le surcoût estimé par rapport aux hypothèses du Business Plan OEKOTRI s'élèvera à environ 800 K€, et pourrait aller au-delà si le Groupement décidait de déposer un dossier au titre de l'imprévision afin de supprimer ce plafonnement.

Pour l'instant, ce point est suivi mensuellement et ne nécessite pas un complément de financement.

Contrôle interne :

La SPL OEKOMED applique systématiquement les procédures de mise en concurrence dans le respect du code des marchés publics,

Sur le plan financier, les règlements fournisseurs sont préparés par un salarié et validés par le Directeur.

Un contrôle de gestion a été mis en place et permet d'avoir une analyse d'écarts sur chaque poste de charges permettant de déceler d'éventuelles anomalies, et mouvements anormaux.

Contrôles externes :

La SPL OEKOMED n'a pas fait l'objet de contrôles externes en 2022.

En 2021, un contrôle URSSAF a eu lieu et a été satisfaisant : Pas de notification de redressement.

BILAN DE LA GOUVERNANCE

Actionnariat :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital	% du capital
Sictom Pézenas Agde	300 000	3 000 000	63,41%
Sète d'Agglopoles Méditerranée	58 475	584 750	12,36%
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	53 057	530 570	11,22%
Syndicat Centre Hérault	32 484	324 840	6,87%
Communauté de Communes La Domitienne	11 616	116 160	2,46%
Communauté de Communes Grand Orb	9 797	97 970	2,07%
Communauté de Communes Sud Hérault	7 656	76 560	1,62%
Total	473 085	4 730 850	100,00%

Dirigeants:

Administrateurs :

Pour le SICTOM de Pézenas Agde :

- Monsieur Jean AUGÉ suppléant Madame Christine PRADEL,
- Monsieur Gilles D'ETTORE suppléant Monsieur Edgard SICARD,
- Monsieur Jordan DARTIER suppléant Monsieur Vincent GAUDY,
- Monsieur Michel FARENC suppléant Monsieur Mathieu BENEZECH,
- Monsieur Sébastien FREY suppléant Monsieur Michel GUTTON,
- Monsieur Rémy GLOMOT suppléant Monsieur Lionel PUCHE,
- Monsieur Stéphane PEPIN-BONET suppléant Monsieur Bernard ICHE,
- Monsieur Armand RIVIERE suppléant Monsieur Philippe AUDOUI,
- Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT suppléant Monsieur Francis BOUTES.

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

- Monsieur Claude ALLINGRI suppléant Monsieur Luc ZENON,
- Monsieur Robert MENARD suppléant Monsieur Robert GELY,

Pour la Sète Agglopoles Méditerranée :

- Monsieur François COMMEINHES suppléant Monsieur Thierry BAEZA,
- Madame Laurence MAGNE suppléant Bruno VENDERMEERSH

Pour la Communauté de Communes La Domitienne :

Monsieur Alain CARALP suppléant Monsieur Jean-François GUIBBERT,

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI suppléant Madame Isabelle SILHOL
- Monsieur Jean-François SOTO suppléant Monsieur Luc REQUI

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Jean-Noël BADENAS suppléant Monsieur Laurent BRUNET.

- **Situation des mandats des administrateurs**

Aucune modification n'est à noter au titre des mandats des administrateurs en 2022.

Notre société n'attribue pas de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.

Organisation de la Gouvernance

La direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'administration, Mr Sébastien FREY nommé par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020.

Le mandat de Directeur Général a été confié à Mr Pascal Ponthieu nommé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2018.

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Rémunération et avantages de Mr FREY : Aucune rémunération, avantages et jetons de présence.

Rémunération et avantages de Mr PONTHEIU : 25 992 € . Pas d'avantages ni jetons de présence.

Bilan de la gouvernance

- **Séances du Conseil d'administration**

Les Conseils d'administration se sont tenus le 17 mai 2022 et le 15 décembre 2022.

Le Conseil d'administration du 17 mai 2022 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2021
- Conventions réglementées à réexaminer
- Rapport de gestion et arrêté des comptes 2021
- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et projet de résolutions à présenter
- Libération de la totalité du capital
- Achat des terrains d'assise du centre de tri
- Conventions de prestations intégrées pour l'exploitation du centre de tri hors SICTOM- Avenant 1
- Conventions de prestations intégrées pour l'exploitation du centre de tri avec le SICTOM - Avenants 1 à 3
- Mission d'étude stratégique, technico-économique et réglementaire sur le traitement des ordures ménagères résiduelles de l'agglomération Béziers Méditerranée
- Budget prévisionnel 2022
- Questions diverses et annexes

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM De Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Gilles D'ETTORE
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Michel FARENC
- Monsieur Jean AUGE
- Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Robert MENARD
- Monsieur Claude ALLINGRI

Pour Sète Agglopoles Méditerranée :

- Madame Laurence Magne

Pour La Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Laurent BRUNET

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2022 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 mai 2022
- Convention de prestations intégrées pour la conception, la construction et l'exploitation d'une chaufferie CSR
- Lettre d'intention pour une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre de tri
- Marché global de performance de conception, construction, exploitation et maintenance du centre de tri de l'ouest Hérault – Avenants
- Budget 2023
- Nom du centre de tri de l'ouest et centre Hérault

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM DE Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Gilles D'ETTORE
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Michel FARENC
- Monsieur Jean AUGE
- Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Robert MENARD
- Monsieur Claude ALLINGRI

Pour Sète Agglopoles Méditerranée :

- Madame Bruno VANDERMEERSCH

Pour La Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Laurent BRUNET

- **Assemblées générales**

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 14 juin 2022.

- **Comité technique**

-

Le comité technique de la SPL OEKOMED est composé :

- Du Directeur général de la Société ;
- Du Directeur général des services de chaque actionnaire, quel que soit son intérêt aux opérations confiées à la Société, ou de son représentant qu'il désigne ;
- Etant précisé que le Président du conseil d'administration de la Société pourra de droit participer aux réunions du Comité technique.

Ce comité complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les Actionnaires, notamment du contrôle des orientations stratégiques de la Société, de ses modalités de fonctionnement et du déroulement des opérations.

Les comités techniques se sont tenus les 2 avril 2022, 16 mars 2022, 11 mai 2022, 3 juin 2022, 21 juillet 2022, 29 septembre 2022, 17 novembre 2022 et 12 décembre 2022.